

Pour être informé en temps réel, inscrivez-vous à Mes alertes.fr

Dans le but d'améliorer votre information, un nouveau service vous est proposé depuis le 1^{ER} avril. En vous y inscrivant, vous recevrez instantanément sur votre téléphone portable et sur votre boîte mail les messages envoyés par la Mairie.

Concrètement, comment faire ?

1. Rendez-vous sur le site "mesalertes.fr"
2. indiquez le code postal de la commune
3. Sélectionnez les thématiques
4. Renseignez votre adresse, numéro de mobile et mail
5. Votre compte est activé ! Connectez-vous avec les identifiants communiqués par e-mail



Coulommiers Pays de Brie Magazine de mars 2019 est paru

www.coulommierspaysdebrie.fr
www.facebook.com/cpb.agglo
www.sortirenspaysdebrie.com

ADRESSES INFORMATIONS PRATIQUES

Le site internet de la mairie
www.dammartinsurtigeaux.net
Adresse mail de la Mairie
mairie.damtig@wanadoo.fr
Numéro de téléphone de la Mairie **01 64 04 32 72**



ATTENTION AU BRUIT !

L'emploi des tondeuses à gazon et autres matériels susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (perceuses, tronçonneuses, bétonnières, ...) est autorisé :

- Les jours ouvrés de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Les dimanche et jours fériés de 10h à 12h

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL, LE BRULAGE EST INTERDIT DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



- Ramassage des déchets ménagers **bac gris** : JEUDI APRÈS-MIDI
- Ramassage collecte sélective **bac jaune** : LUNDI APRÈS-MIDI SEMAINE PAIR
- Ramassage des déchets végétaux **bac vert** : MERCREDI MATIN D'AVRIL À FIN NOVEMBRE
- Ramassage des encombrants : 4^e JEUDI APRÈS-MIDI DES MOIS IMPAIRS

Le calendrier des ramassages est disponible en mairie ou bien sur le site internet du SMICTOM
SMICTOM COULOMMIERS 01 64 20 73 41 - www.smitom.fr - HORAIRES DÉCHETTERIE 01 64 24 75 70

DE NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LE TRIAGE DES DÉCHETS VIENNENT DE VOUS ÊTRE COMMUNIQUÉES

www.smitom-nord77.fr

conception & réalisation : kirkordesign.com - 06 10 61 27 93

Dammartinfo

LE JOURNAL DES DAMMARTINOIS

MAI 2019



MAIRIE 01 64 04 32 72



www.dammartinsurtigeaux.net

Bien vivre ensemble

repose sur le désir de paix, les relations coopératives, le respect mutuel, l'indulgence et la courtoisie que chacun d'entre nous cultive à l'égard d'autrui.

Au-delà de notre volonté à observer ces préceptes, il y va de notre capacité collective à permettre une vie en société organisée qui évite le développement de la loi du plus fort.

Les réglementations ont pour rôle de garantir de manière effective la liberté, la sécurité et l'égalité de chacun vis-à-vis d'autrui.

En découle alors l'impérieuse nécessité de l'obligation pour tous les citoyens de respecter ces règles.

A l'échelle de notre village, le non-respect des règles de circulation : sens interdits, panneaux « stop », bande cyclable, limitations de vitesse et autres, le non-respect des tranches horaires concernant le bruit et de l'interdiction de brûler, les dépôts sauvages, le non-respect des règles de construction : conformité avec les permis de construire et demandes d'autorisation préalable aux travaux est non seulement répréhensible et dans certains cas dangereux mais nuit également, à force de répétition, aux bonnes relations entre nous.

Ensemble, cultivons notre sagesse, notre engagement et notre sens des responsabilités pour qu'ainsi perdure le bonheur de vivre à Dammartin-sur-Tigeaux.

Bernard Lemoine
MAIRE

routes préfecture élections éclairage public civilité école cérémonies équipement sportif agglomération pacs sous-préfecture église dortoir stationnement sécurité liste électorale transport permis de construire cimetière état civil assainissement salle polyvalente cantines scolaire mairie mariage eaux pluviales circulation espace vert culture associations trottoirs monuments recensement parking Etat département région chemins réseaux fêtes

Une Mairie, comment ça marche ?

Le fonctionnement d'une mairie est complexe et peut parfois paraître incompréhensible. Nous vous proposons d'en discuter ensemble le samedi 15 juin à 10h30 lors d'une réunion publique dans la salle du groupe scolaire afin de partager notre expérience et vous aider à mieux comprendre le fonctionnement de notre collectivité

Finances

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition aux taxes foncières et d'habitation.

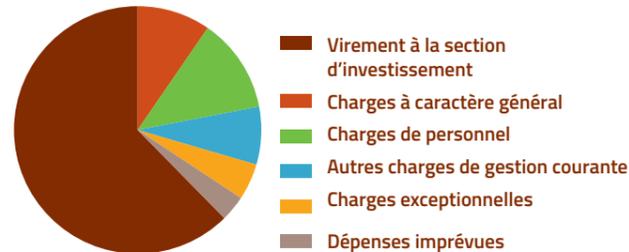
■ Taxe d'habitation : 12,94% ■ Foncier Bâti : 29,92% ■ Foncier Non Bâti : 59,53%

Les budgets de l'exercice 2019 ont été adoptés par le Conseil Municipal le 9 avril.

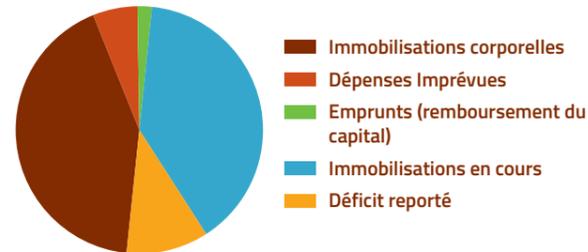
Budget principal de la commune

(montants en euros, TVA comprise)

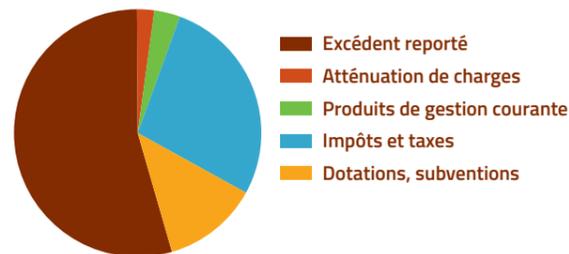
SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES 1 765 000 €



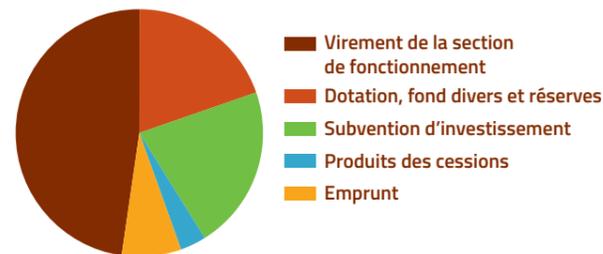
SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES 2 589 000 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES 1 765 000 €



SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES 2 589 000 €



AGENDA

samedi 25 mai

- Les olympiades (APAE) - ANNULÉES
- Soirée concert vénézuélien avec ELVITA DELGADO (Café asso)

dimanche 26 mai

- Elections européennes
- Repas au café asso : Escalope normande

mercredi 29 mai

- Carterie : Fleur à message (ateliers créatifs de Lou)

vendredi 31 mai

- Journée d'écriture au café asso
- Soirée débat au café asso : une épicerie participative à Dammartin-sur-Tigeaux

samedi 15 juin

- A 10h30, réunion publique : une mairie, comment ça marche ?
- 15h00, Dammartin propre

samedi 22 juin

- La grande journée, kermesse des écoles, gala familles rurales, barbecue, feux d'artifice

Distribution d'eau potable

A compter du 1er janvier 2019, la commune de Dammartin-sur-Tigeaux a intégré le SMAEP (syndicat mixte d'approvisionnement en eau potable) de Crécy-la-Chapelle. Le prix de l'eau restera identique à celui facturé jusque-là par le service municipal de Dammartin.

Nouveau contact : VEOLIA EAU 09 69 36 04 00

En juillet et août 2018, la canalisation d'alimentation en eau de la rue du pont de coude et d'une partie de la grande rue a été remplacée et redimensionnée. Une nouvelle canalisation a été ajoutée entre la rue du pont de Coude et la rue du Marois, les branchements en plomb de ce secteur ont été remplacés et trois bouches à incendie ont été installées.



Coût des travaux : 224 100 € (hors TVA)

Subvention à déduire de l'Etat, du département de Seine-et-Marne et de l'agence de l'eau Seine-Normandie : 164 418 €

Nouvelle phase de travaux à venir : remplacement de l'ancienne canalisation qui monte de la place de l'orme jusqu'à l'église (Maitre d'ouvrage le SMAEP) par une canalisation neuve de diamètre plus important.

Ces travaux ont pour but de moderniser le réseau d'eau, d'améliorer son débit et à terme d'équiper le village d'un dispositif de défense incendie qui soit aux normes.

Assainissement

La communauté d'agglomération prévoit de construire la nouvelle station d'épuration de Dammartin-sur-Tigeaux pour un montant de 2.5 millions d'euros HT. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2019.

Transports

Coulommiers Pays de Brie Agglomération

finance à hauteur de 63 euros l'achat de la carte imagin'R pour les lycéens résidant dans l'une des 42 communes de la communauté d'agglomération.

Pour bénéficier de cette aide, les parents doivent se rendre au siège de la communauté d'agglomération avec leur formulaire pré-rempli et validé par l'établissement scolaire de l'enfant

13 rue du général de Gaulle
Coulommiers



Un nouveau quartier est né ! Rue Simone Veil et rue du docteur Tapret

Un travail important de concertation a été mené entre la municipalité et l'aménageur (AFF) pour parvenir à une intégration paysagère réussie de ce nouveau quartier du village. Par rapport au projet initial, le nombre de maisons a été diminué, les dimensions des terrains ont été diversifiées et des sentes ont été créées pour permettre le lien entre les quartiers comme cela existe déjà dans le reste du village.



Les constructions des premières maisons sur les 40 prévues ont démarré au mois de mars.



De nombreux travaux, des projets qui se concrétisent

Une nouvelle cour pour l'école maternelle



Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un escalier ont été réalisés pour accéder à la classe de maternelle. A cette occasion, la cour a été refaite permettant ainsi de maîtriser le ruissellement des eaux pluviales.



La mairie devient accessible à tous

Dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics, une rampe d'accès a été réalisée pour accéder à la mairie et les toilettes du rez de chaussée ont été refaites afin qu'elles respectent ces normes. Simultanément, les toilettes de la maison du temps libre sont refaites à neuf et rendent possible leur accès aux personnes handicapées.



Ces travaux correspondent aux premières phases de la réalisation de l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée), outil de programmation de la mise en accessibilité adopté par le Conseil Municipal en 2016 après approbation en commission départementale, adossé à une prévision budgétaire et aidé financièrement par des subventions de l'Etat. Le montant de la dépense engagée pour les opérations décrites atteint 193 390 euros (hors tva) et le montant de la subvention correspondante à déduire est de 89 200 euros.

Le clocher de l'église a retrouvé son éclat



Les maçonneries du clocher étaient particulièrement dégradées et il était devenu urgent de le restaurer. La toiture en ardoise a été remaniée, les façades des côtés sud et ouest ont été intégralement refaites, les châssis des fenêtres ont été remplacés et un paratonnerre a été installé.

Coût des travaux :
116 583 € (hors TVA)

Subvention du département de Seine-et-Marne à déduire : 30 000 €
Ainsi que les dons déposés dans le cadre de la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

Restauration de six vitraux de l'église



Dont un vitrail en double lancette, réalisé par l'atelier Bergés de Toulouse aux environs de 1873, figurant St Paul et St Pierre avec un médaillon de fin du 16ème ou début du 17ème siècle représentant St Martin (en lansquenet ?).

Coût des travaux : 28 846 € (hors TVA)
Subvention de l'Etat à déduire : 17 052 €

Pour vous rendre
à l'école, à la mairie,
dans le parc,
**choisissez
le parking
communal !**



La population du village s'accroît et le nombre de voitures en stationnement augmente dans une proportion identique voire supérieure. Afin de répondre au besoin croissant d'emplacements de stationnement, la surface du parking de l'avenue de la gare vient d'être doublée. Allez-y !

Coût des travaux : 29 335 € (hors TVA)

La construction de la nouvelle salle polyvalente à usage de restaurant scolaire a démarré



Une nouvelle salle polyvalente à usage de restaurant scolaire va voir le jour très prochainement. Ceci permettra d'accueillir les enfants de la cantine dans des locaux adaptés aux normes d'hygiène en vigueur qui relèvent notamment du principe de « la marche en avant ». C'est-à-dire disposer d'un local pour recevoir et réfrigérer la nourriture auquel succède un autre local où est réalisé le réchauffage des plats et qui communique avec la salle de restauration ; de cette salle de restauration, on disposera d'un accès à un autre local consacré à la plonge et au-delà à un espace spécifiquement dédié aux poubelles.



Coût prévisionnel des travaux : 611 435 € (hors TVA)
Subvention à déduire de la Région Ile-de-France et du département de Seine-et-Marne : 259 000 €
Date prévisionnelle de la fin des travaux : début 2020

Création d'un city-stade

Afin de pallier la suppression du terrain de basket devenu obsolète et dont l'emplacement est maintenant occupé par la nouvelle salle polyvalente-restaurant scolaire, un city-stade est en cours de construction.

Il est localisé près du skate-parc et il sera opérationnel d'ici cet été.



Images et couleurs non contractuelles

Coût prévisionnel des travaux : 51 300 € (hors TVA)

Subvention de la région Ile-de-France à déduire : 25 650 €

Enfouissement des réseaux

La première phase des travaux d'enfouissement des réseaux électriques d'éclairage publics et de télécommunication démarre fin juin pour l'avenue de la gare. La maîtrise d'œuvre est assurée par le SDESM (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne).

Coût net des travaux à la charge de la commune

après déduction des subventions : 111 642 € (hors TVA)



Des repas peuvent être distribués à leur demande aux personnes âgées ou bien à des personnes atteintes d'invalidité ponctuelle ou permanente. Un service de transport aller-retour à Crécy-la-Chapelle le jeudi matin est proposé prioritairement aux personnes âgées dans la limite des places disponibles.

Renseignez-vous en Mairie au 01 64 04 32 72